



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES & DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0104

ACQUISITION DE L'ANCIENNE POSTE
126 BIS RUE DE MOUVAUX
A TOURCOING

EXERCICE DU DROIT DE
PREEMPTION URBAIN

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants, L 211-1 à L 211-5, L 213-1 à L 213-18, L 300-1, R 213-1 à R 213-26 et R 211-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal N° 7 du 28 mars 2026 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement le 15°) par lequel le Maire peut exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire et, lorsque la Commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, dans la mesure où la décision de préemption faisant l'objet de la délégation poursuit l'une des actions ou opérations d'aménagement de l'article L 300-1 du même Code, dans la limite de l'estimation des domaines lorsque les crédits sont ouverts eu budget communal ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le numéro 059599 26 00069, reçue le 23 janvier 2026, adressée par Maître Jean-Baptiste PANTOU, notaire à Valenciennes, portant sur la cession, au prix de 250 000 € (Deux cent cinquante mille euros), d'un ensemble immobilier sis 126 bis rue de Mouvaux à Tourcoing (59200), parcelle cadastrée section IP n° 349, d'une superficie de 500 m², appartenant à la société CORREOS ;

Vu la décision directe N° 26-DD-0338 de la Métropole Européenne de Lille du 15 avril 2026 déléguant le droit de préemption urbain au profit de la Commune de Tourcoing ;

Considérant que la parcelle cadastrée section IP n° 349, sise 126 bis rue de Mouvaux à Tourcoing, est contiguë au Square Lemman, cadastrée section IP n° 348, propriété de la Commune de Tourcoing ;

Considérant que l'absence de délimitation physique entre ces deux parcelles a pour effet qu'une partie non bâtie de la parcelle IP n° 349 est, de fait, intégrée au Square Lemman, utilisée par le public et entretenue par les services municipaux ;

Considérant que la maîtrise foncière de cette parcelle est nécessaire afin d'assurer la cohérence, la continuité et la pérennité de cet espace vert ouvert au public ;

Considérant que cette acquisition répond à un objectif d'intérêt général tenant à la préservation et au développement des espaces verts urbains, dans un secteur caractérisé par une forte densité et une insuffisance d'équipements de ce type ;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu d'exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section IP n° 349 en vue de son intégration au Square Leman et de la poursuite de son aménagement au bénéfice de la population ;

Considérant qu'une demande de visite a été adressée au propriétaire de l'immeuble le 5 mars 2026 par lettre recommandée, en application des articles L. 213-2 et D. 213-13-1 du Code de l'Urbanisme, et reçue par le mandataire le 6 mars 2026 ; que cette visite a eu lieu le 20 mars 2026 ; que le délai du droit de préemption urbain prévu à l'article L. 213-2 du même Code est ainsi porté au 20 avril 2026; que les documents demandés le 5 mars 2026 au propriétaire, en application des articles L. 213-2 et R. 217-7 du même Code, ont été reçus le 9 mars 2026.

Considérant que le prix d'acquisition comporte 15 000 € (quinze mille euros) TTC de commission liée aux négociations ;

DECISIONS

Article 1 : De l'acquisition par voie de préemption de ensemble immobilier sis 126 bis rue de Mouvoux à Tourcoing (59200), parcelle cadastrée section IP n° 349, d'une superficie de 500 m², appartenant à la société CORREOS ;

Article 2 : De l'acquisition du bien au prix de 250 000 € (Deux cent cinquante mille euros). En qualité d'acheteur, la Ville s'acquittera des frais d'acte de notaire y afférents d'un montant de 15 000 € (Quinze mille euros), soit pour un montant total de 265 000€ (Deux cent soixante-cinq mille euros) ;

Article 3 : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la régularisation de la vente ;

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions ;

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil municipal ;

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis au Trésorier de TOURCOING ;
- Notifié au concessionnaire ;

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication ;

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX dans le délai de deux mois à compter de la réception de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de cette décision ;

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **16 AVR. 2026**



Doriane BECUE
Maire de TOURCOING

Accusé Réception en Préfecture le : 16/04/2026

Publié sur le site de la Ville le : 16/04/2026

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_104** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **16/04/2026**

Objet : **Décision de préemption 126 bis rue de mouvaux**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Urbanisme - Droit de preemption urbain**

Date de télétransmission : **16/04/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision de pr_emption 126 bis rue de mouvaux sign_ Ville.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260416-DAJI_D2026_104-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **16/04/2026**